epe formation Idf

Rapport annuel 2022

EPE FORMATION
5, impasse Bon Secours
75011 PARIS
Tél : 01 44 93 44 88
https://formations.epe-idf.com/

SOMMAIRE

01. PRÉSENTATION PÔLE FORMATION

02. LE BILAN PÉDAGOGIQUE

03. LES PRINCIPAUX ÉVÈNEMENTS

04. PERSPECTIVES 2023

PRÉSENTATION **EPE FORMATION**

Conformément aux principes directeurs de l'École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France, notre organisme de formation s'appuie sur les principes suivants :

La co-éducation, la co-construction

Les formations sont dites « coconstruites », autrement dit l'EPE-IdF prend fortement en compte la place de l'apprenant. Il s'agit là de reconnaître que l'acquisition des compétences est le résultat d'une co-production. Actrice, la personne en formation a une part essentielle dans les apprentissages qu'elle coconstruit.

Les références théoriques

Notre Association, dans un esprit d'ouverture et de nouveauté, a toujours veillé à ce que ses références théoriques soient multiples, tant dans le champ de la psychologie (psychanalyse, systémie, approche rogérienne…) que dans les disciplines sociologiques, philosophiques ou pédagogiques.

Les savoirs et compétences

Historiquement, notre association a toujours porté ses efforts sur les savoirs de l'action et sur l'élucidation des implications et résonances de chacun. Elle ne néglige pas pour autant les savoirs théoriques mais les relie systématiquement à des situations afin que ceux-ci prennent tout leur sens.

L'accompagnement

Nous considérons que la qualité de la relation pédagogique est une des conditions de la motivation et des apprentissages réussis. Elle prend donc en compte les spécificités des parcours professionnels et personnels des apprenants et se fixe comme règle de faire respecter la parole de chacun dans sa singularité.

La pédagogique active

Nos formations sont orientées vers des situations d'apprentissage basées sur les méthodes actives (voir Roger MUCCHIELLI, Les méthodes actives dans la pédagogie des adultes, ESF éditeur, Paris, 16/10/2008). Active, participative et interactive, la pédagogie s'appuie sur la pratique professionnelle, l'expérience individuelle et l'analyse des situations avec un souci constant du respect de chacun et d'amélioration de la qualité, des échanges et de la communication au sein du groupe.

DATADOCKÉ

OPQF QUALITÉ DES SERVICES INTELLECTUELS

Qualiopi processus certifié RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Pendant près de cinquante ans, notre organisme a porté tous ces principes et les a défendus contre une tendance toujours plus forte de standardisation des métiers de la formation et une idéologie de la mesure et de l'évaluation.

Mais nous avons su également nous remettre en cause et nous adapter aux évolutions de la société tout au long de ces décennies. Ainsi, nous avons traversé avec succès les nombreuses réformes de la formation professionnelle depuis la loi du 16 juillet 1971 dite « Loi Delors » et nous continuons à œuvrer au quotidien dans l'accompagnement des professionnels des secteurs sociaux, médico-sociaux, éducatifs et de l'insertion en proposant des stages qui s'articulent autour de formations qualifiantes ou diplômantes, de stages courts, de formations inter-entreprises et de formations sur-mesure.

L'ensemble de ces formations offre à chacun l'opportunité non seulement d'actualiser ses connaissances ou de gagner en compétences mais aussi de redonner tout son sens à sa pratique ou de se mettre à distance des situations et difficultés rencontrées. L'offre de formation s'appuie non seulement sur la pratique de terrain des intervenants et sur une pédagogie toujours adaptée au profil de chaque professionnel mais aussi sur l'immersion dans le champ social de notre association.

Nous n'avons pas attendu les dernières réformes de la formation professionnelle pour faire de la qualité de nos formations un véritable engagement, soucieux de toujours fournir à nos clients la meilleure prestation par rapport aux situations et difficultés rencontrées. Cet engagement nous a conduit dès 2015 à inscrire notre organisme dans une démarche de qualification professionnelle auprès de l'Office Professionnel de Qualification des Organismes de Formation (OPQF) en déposant un dossier de demande de qualification. La qualification OPQF a été obtenue le 30 septembre 2015. Nous avons pu ainsi anticiper les conséquences de l'application du décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En obtenant, le 25 septembre 2019, le renouvellement de sa qualification OPQF, notre organisme de formation a pu bénéficier d'un audit allégé en vue de la certification nationale qualité Qualiopi pour une durée de 4 ans pour les organismes disposant d'une certification ou d'une labellisation qualité (Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail). Le 21 octobre 2020, nous avons obtenu la certification Qualiopi pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences pour une durée de 4 ans.

En parallèle, notre organisme a mis en place une démarche qualité interne qui s'articule autour de la satisfaction client et de l'amélioration continue de nos prestations. Les principes phares sont portés par la direction de l'organisme et ont été approuvés par les salariés le 14 octobre 2019 pour une durée de 4 ans. Le 13 décembre 2022, une nouvelle politique qualité a été votée pour 4 ans.

DATADOCKÉ

OPQF QUALITÉ DES SERVICES INTELLECTUELS

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Nous vous présentons ici notre rapport d'activité pour l'année 2022.

La baisse des produits constatée en 2022 est due à plusieurs facteurs.

La conjoncture nationale et internationale et le contexte d'inflation est défavorable à la mise en œuvre d'actions de développement des compétences. La frilosité des employeurs à investir dans le développement des compétences de leurs salariés explique en partie la baisse significative des produits réalisés par le secteur des formations courtes inter-entreprise.

Par ailleurs, de plus en plus d'employeurs préfèrent se tourner vers le déploiement d'actions de formation intra-entreprise. Si ces actions collectives répondent à des problématiques collectives rencontrées sur le terrain par les équipes ; celles-ci se développent au détriment des formations individuelles inscrites au plan de développement des compétences.

Il convient également de rappeler que l'utilisation du CPF (Compte Personnel de Formation) du salarié n'est pas possible pour financer nos formations courtes inter-entreprises.

Même si le pôle des formations longues a connu une augmentation significative de son chiffre d'affaires, la fin du marché à procédure adaptée de formation obligatoire des assistants familiaux du Département de Paris explique en partie la baisse du chiffre d'affaires globale de l'organisme de formation.

Enfin, nous constatons une légère baisse du chiffre d'affaires généré par le pôle des accompagnements spécifiques (analyse des pratiques professionnelles, régulation d'équipe, supervision d'équipe).

En 2022, 197 dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles ont été mis en place contre 247 en 2021.

Bien qu'étant un acteur largement reconnu dans ce domaine, notre organisme subit le développement d'une concurrence agressive d'un point de vue commercial.

2022

1 076 jours de formation

78 137 heures bénéficiaires
26 journées pédagogiques

14 formations longues
26 formations courtes interentreprises
318 formations/actions intra-entreprise
dont **197 groupes d'analyse des pratiques**

3 803 bénéficiaires

LE BILAN PÉDAGOGIQUE **EPE FORMATION 2022**

LES CYCLES LONGS

Ces formations sont liées à un projet professionnel et portent sur différents domaines.
Elles s'inscrivent dans une démarche de formation diplômante, qualifiante ou d'accession à un nouveau métier.

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
FORMATIONS MÉTIERS - DIPLÔMES D'ÉTAT			
Diplôme d'État d'assistant familial – Formation initiale obligatoire	342	5	50
Diplôme d'État de médiateur familial	490	2	31
Titre professionnel médiateur social CCP1	70	1	7
Titre professionnel médiateur social CCP2	35	1	6
SOUS TOTAL	937	9	94
AUTRES FORMATIONS MÉTIERS – APPROCHE SYSTÉMIQUE			
Approche systémique – 2ème année	70	1	6
SOUS TOTAL	70	1	6
AUTRES FORMATIONS MÉTIERS			
Conseil Conjugal et Familial (CCF)	784	3	52
Éducation à la vie	140	1	9
SOUS TOTAL	924	4	61
TOTAL	**1931**	**14**	**161**

LES CYCLES LONGS

	NOMBRE DE STAGIAIRES 2019	NOMBRE DE STAGIAIRES 2020	NOMBRE DE STAGIAIRES 2021	NOMBRE DE STAGIAIRES 2022
Diplôme d'État d'assistant familial (DEAF)	151	103	94	50
Diplôme d'État de médiateur familial (DEMF)	35	51	31	31
Titre professionnel de médiateur social (TPMADS - CCP1)	-	-	12	13
Approche systémique – 1ère année	10	3	13	0
Approche systémique – 2ème année	14	12	4	6
Approche systémique – 3ème année	-	5	10	0
Conseil conjugal et familial (CCF)	16	42	38	52
Éducation à la vie	-	-	11	9
TOTAL	**226**	**216**	**213**	**161**

100%

Taux de réussite

DEAF

Diplôme d'état
d'assistant familial

2022

16 candidats admis sur 16

72.7%

Taux de réussite

DEMF

Diplôme d'état
de médiateur familial

2022

8 candidats admis sur 11

100%

Taux de réussite

TP MSADS

Titre professionnel
de médiateur social
accès droit et services

2022

4 candidats admis sur 4

FOCUS SUR LES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Le schéma des formations sanitaires et sociales fixe les grandes orientations régionales du secteur. Il comprend un diagnostic actualisé, avec ses principaux enjeux et chiffres clefs, des préconisations d'adaptations de la carte des formations, ainsi que la feuille de route de la Région, pour elle-même et ses partenaires.

Le schéma régional des formations sociales a pour principal objectif une meilleure adéquation entre les besoins des territoires en emplois et les formations proposées dans les établissements de formation franciliens.

Les axes/objectifs du SRFSS (Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales) 2016-2022 étaient :

- Connaître et faire connaître les métiers et formations sanitaires et sociales.
- Adapter la carte des formations aux besoins en emploi des territoires.
- Améliorer la gestion des centres de formation, développer la qualité de la formation, l'innovation et la recherche.
- Soutenir les publics en formation.

Le secteur sanitaire et social représente 11% de l'emploi régional et ses formations mènent à 29 diplômes d'État.
(Sources : *https://www.iledefrance.fr/la-region-soutient-les-formations-sanitaires-et-sociales*).

En 2021, 288 000 actifs étaient en emploi suite à ces formations dispensées par 168 centres de formation en 2021.

Environ deux tiers des effectifs en formation sont financés sur les crédits régionaux des formations sanitaires et sociales (formation initiale et demandeurs d'emploi). Environ un tiers des effectifs en formation ont leurs formations par un employeur, un OPCO, Pôle-emploi ou par eux-mêmes.

Le contexte de financement présenté ci-dessus correspond à la réalité du financement des formations des bénéficiaires inscrits auprès de notre organisme qui est sollicité par les demandeurs institutionnels les plus proches implantés en Région Ile-de-France (ministères, départements, municipalités, associations, fondations, établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux).

Notre organisme est un acteur reconnu sur le territoire francilien dans la formation des professionnels du secteur sanitaire et social que ce soit dans le cadre de formations diplômantes, certifiantes ou d'actions de développement des compétences.

LE DIPLÔME D'ÉTAT DE MÉDIATEUR FAMILIAL

Concernant, la formation réglementée en travail social « DEMF » pour laquelle nous solliciterons en 2023 auprès de la Région Ile de France un renouvellement de notre agrément, notre organisme de formation est particulièrement impliqué au niveau du réseau associatif et des professionnels du champ de la médiation familiale.

Nous sommes adhérents à la Fédération Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux (FENAMEF). Nous participons à l'Assemblée générale de cette fédération avec voix délibérative. Tout membre de la FENAMEF s'engage à apporter sa contribution aux recherches, enquêtes menées par la Fédération en lien avec la promotion et l'expertise de l'activité (des activités) pour laquelle (lesquelles) il adhère.

En tant qu'adhérent à la FENAMEF nous travaillons actuellement aux travaux dans le cadre de la révision des diplômes en travail social et de la rédaction d'une note d'opportunité pour la DGCS concernant le DEMF (orientations à prendre, passerelles possibles avec d'autres certifications, débouchés, taux d'insertion, besoin des employeurs, champs de compétences…).

Nous sommes également adhérents à l'APMF (Association Pour la Médiation Familiale). Cette association de professionnels œuvre à la défense de la médiation familiale. Grâce à cette adhésion nous recevons des informations régulières sur l'actualité de la médiation familiale et nous avons accès à l'intégralité du site Internet de l'Association et aux outils pratiques.

LE MÉTIER DE MÉDIATEUR FAMILIAL

Le médiateur familial accompagne un processus de construction ou de reconstruction du lien familial basé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation. Il est un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision.

Le médiateur familial favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion des conflits dans le domaine familial entendues dans sa diversité et dans son évolution.

Le champ d'action du médiateur familial concerne les situations de conflits et de rupture dans le cadre des relations entre les parents, de l'organisation de la vie des enfants, les liens transgénérationnels et de la fratrie.

La médiation familiale est mobilisée pour les situations telles que les divorces, les séparations, les décès, les situations de conflits et les ruptures de communication au sein de la famille, les situations familiales à dimension internationale dans le champ de la protection de l'enfance, les questions successorales et patrimoniales.

72.7%

Taux de réussite

DEMF

Diplôme d'état
de médiateur familial

2022

8 candidats admis sur 11

LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU DIPLÔME DE MÉDIATEUR FAMILIAL

A l'origine (1988) les formations à la médiation familiale proposées par notre organisme de formation sont des formations brèves de 5 jours. A partir de 1989, la formation est conçue comme comportant plusieurs étapes, dont une formation de base (5 jours) qui peut être complétée par une formation avancée pour les personnes qui désirent s'engager dans la pratique de la médiation familiale (5 jours). Ce dispositif est animé par une équipe franco-québécoise, en collaboration avec des juristes et avocats français et il va se structurer en formation de base, à laquelle s'ajoute une formation avancée puis une analyse de la pratique.

En 1990, des stages thématiques de formation permanente (l'argent et la médiation, la médiation et la programmation neurolinguistique, les enfants et la médiation, les premiers entretiens en médiation familiale) s'ajoutent à ce dispositif.

A partir de 1991, une formation longue de 48 jours (336h) est créée qui propose une alternance de modules théoriques et pratiques et de périodes d'entraînement intensif visant à développer le « savoir-faire » et le « savoir-être » du futur médiateur.

En 2004, la formation à la médiation familiale est modifiée pour la mettre en conformité avec le référentiel de formation annexé à l'arrêté du 12 février 2004 relatif au diplôme d'Etat de médiateur familial. En 2012, cette formation est à nouveau modifiée pour la mettre en conformité avec l'arrêté du 19 mars 2012 relatif au diplôme d'Etat de médiateur familial.

La formation longue préparatoire au diplôme d'état de médiateur familial actuellement dispensée est d'une durée de 595 heures (dont 105 heures de formation pratique).

La formation est ouverte aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

- Un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) du code de l'action sociale et de la famille ou de la santé publique.
- Un diplôme national de niveau 5 (anciennement III) et 3 années d'expérience professionnelle.
- Un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) dans les disciplines juridiques, psychologiques ou sociologiques.

Les grands contenus de la formation sont :

- Le processus de médiation et entraînement (315 heures).
- Les matières contributives : sociologie, psychologie et droit (161 heures)
- La méthodologie de mémoire (14 heures)
- Un stage pratique de 105 heures

Le bénéficiaire est co-constructeur de sa formation et le formateur veille à ce que le groupe s'engage dans un échange favorisant la mutualisation des ressources des participants. Il est accompagné par une évaluation formative permanente. Les matières contributives (sociologie, droit, psychologie) sont articulées autour des thématiques et situations abordées dans le travail réel de médiateur familial. Il nous apparaît en effet indispensable de permettre aux futurs médiateurs d'intégrer leurs connaissances (ou de solliciter des renforcements) en les confrontant à des situations qui, pour simulées qu'elles soient, n'en constituent pas moins une expérimentation. Ces mises en situation permettent de travailler, d'approcher au plus près le positionnement du médiateur familial.

FOCUS SUR LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL DE MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS DROITS ET SERVICES

Notre organisme dispose d'un agrément du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion pour organiser des sessions d'examen conduisant au Titre Professionnel de médiateur social accès droits et services.
Dans le cadre de notre premier agrément (du 15 février 2018 au 16 mai 2022) nous pouvions présenter 4 candidats par session d'examen.
Dans le cadre du renouvellement de notre agrément (du 1er août 2022 au 15 mai 2027) notre organisme pourra présenter un maximum de 12 candidats par session d'examen.

Un titre professionnel est une certification professionnelle qui permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire. Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

LE MÉTIER DE MÉDIATEUR SOCIAL

Les secteurs d'activités dans lesquels peut intervenir le médiateur social sont :

- L'intervention sociale,
- Le logement social, l'habitat,
- Les établissements scolaires, la santé,
- Les transports,
- Les territoires, les villes et les communes

Les employeurs sont principalement des associations, des collectivités territoriales, des bailleurs sociaux.

Le médiateur social facilite l'accès aux services et aux droits, lève les incompréhensions entre les personnes et les institutions et aide à la prévention et à la résolution de conflits. Sa connaissance du territoire d'activité et ses liens avec les structures présentes contribuent à la mise en place de réponses adaptées aux besoins des publics et aux évolutions sociales.

Le médiateur social accès aux droits et services participe à la veille sociale sur son territoire d'activité afin d'ajuster son intervention aux besoins de la population et de s'inscrire durablement dans un réseau partenarial. Il recherche les informations fiables et pertinentes pour son activité, les actualise régulièrement et les partage avec son réseau dans le respect des règles de confidentialité et de discrétion. Il peut assurer également une veille sur les réseaux sociaux afin de prévenir les risques notamment de cyber harcèlement.

Il assure des services de médiation sociale afin d'améliorer la communication entre des personnes ou entre des personnes et des structures. En position de tiers impartial, il contribue à la résolution de situations problèmes parfois conflictuelles, de façon ponctuelle ou dans la durée. Il met en place des conditions favorables au dialogue et à la compréhension mutuelle afin de contribuer à l'émergence d'une solution acceptable par chacune des parties.

LE MÉTIER DE MÉDIATEUR SOCIAL

Il repère la nature des obstacles à l'accès aux services dématérialisés de la personne. Il apprécie l'écart entre les compétences numériques de la personne et celles nécessaires pour accéder aux services. Il s'assure de l'accessibilité des services dématérialisés. Il analyse régulièrement sa pratique afin de la faire évoluer.

Le médiateur social accès aux droits et services identifie le besoin d'activités support à la médiation sociale afin de créer ou renforcer le lien social entre les habitants de son territoire d'activité. Il contribue à leur conception, participe à leur réalisation, à leur animation et à leur évaluation. Il réajuste si besoin le déroulement de l'activité en concertation avec les acteurs.

Il s'assure de l'adhésion du public et favorise son implication et sa participation dans l'organisation.

Il utilise les moyens d'information et de communication et les outils bureautiques courants.

LA FORMATION PRÉPARATOIRE AU TITRE PROFESSIONNEL DE MÉDIATEUR SOCIAL ACCÈS DROITS ET SERVICES

La formation préparatoire au titre professionnel de médiateur social accès droits et services est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) qui correspondent aux activités précédemment énumérées.

Le titre professionnel est accessible par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) ou suite à un parcours de formation et conformément aux dispositions prévues dans l'arrêté du 22 décembre 2015 modifié, relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

La formation est ouverte aux demandeurs d'emploi, salariés en activité, personnes en reconversion ayant les niveaux d'entrée suivants :

- Niveau classe première, terminale requis.
- Ou CAP/BEP/Titre professionnel de niveau V.

En 2022, 100% des candidats présentés ont obtenu leur Titre Professionnel.

100%

Taux de réussite

TP MSADS

Titre professionnel
de médiateur social
accès droit et services

2022

4 candidats admis sur 4

FOCUS SUR LA FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

Le métier de Conseiller Conjugal et Familial (CCF) consiste à exercer – auprès des jeunes, des femmes, des couples et des familles – des activités d'information, d'orientation et d'accompagnement dans tous les domaines liés à la vie affective et sexuelle, aux conduites à risques, aux discriminations, aux violences (sexuelles, sexistes, de couple...), aux problèmes relationnels dans le couple et dans la famille.

Les conseillers conjugaux et familiaux s'inscrivent dans le cadre de la promotion de la santé et de l'approche globale des personnes en matière d'éducation à la sexualité. Ils s'appuient sur l'analyse de pratique, la formation continue, le travail en réseau et le cadre déontologique de l'écoute active pour répondre au plus juste aux besoins des personnes.

De la qualification ….

La première promotion de formation au métier de conseiller conjugal a été ouverte en 1974.

Cette formation est actuellement dispensée dans le cadre d'une convention de partenariat avec la FNEPE (Fédération Nationale des Ecoles des Parents et des Educateurs). La FNEPE est en effet agréée par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale pour dispenser la formation au conseil conjugal et familial et la formation à l'accueil informatif pour une éducation à la vie.

La formation au conseil conjugal et familial est conforme à l'arrêté du 3 décembre 2010, relatif à la formation des personnels intervenants dans les centres de planification ou d'éducation familiale et dans les établissements d'information, de consultation ou de conseil familial et au décret n° 2018-169 du 07 mars 2018 relatif aux conditions de fonctionnement des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial.

Une attestation de qualification est remise aux candidats qui ont satisfait à l'ensemble des épreuves d'évaluation.

A la certification …

En 2022 une certification de conseiller conjugal et familial a été enregistrée au Référentiel National des Certifications Professionnelles (RNCP) suite à la décision de la Commission de la certification professionnelle du 24 février 2022, pour une durée de 3 ans (fiche RNCP36217 *https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36217/*). L'organisme certificateur est le Mouvement Français du Planning Familial.

La certification est une valeur ajoutée sur le marché du travail. Il s'agit d'une reconnaissance par les instances ministérielles du besoin de professionnels conjugaux et familiaux dans la société. Le candidat à la certification peut utiliser son CPF (Compte Personnel de Formation) pour la financer.

Souhaitant développer une offre de formation certifiante éligible au CPF, notre organisme a fait le choix de se rapprocher du certificateur afin de conclure en 2023 une convention de partenariat en vue d'une habilitation à préparer et évaluer les candidats à cette certification.

Pour être habilité par le certificateur, notre organisme devra respecter les conditions suivantes :

- Disposer d'un numéro de déclaration d'activité actif en tant qu'organisme de formation.
- Être certifié Qualiopi.
- S'engager à respecter les référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation de la certification.
- S'engager à respecter le cahier des charges transmis par le certificateur en matière d'organisation des évaluations et de communication.
- Se soumettre aux procédures de contrôle qualité telles que détaillées dans le règlement de validation de la certification et à la procédure d'assurance qualité.

LES FORMATIONS COURTES INTER-ENTREPRISES

Ces formations dites inter institutionnelles s'adressent à des professionnels venant d'organisations très diverses. Elles ont pour objectif notamment de favoriser la confrontation et l'échange sur les pratiques professionnelles des stagiaires et de renforcer leurs compétences professionnelles. En 2022, 144 stagiaires ont été accueillis dans ce cadre dans les domaines suivants :

Les formations courtes INTER regroupent les formations centrées sur :

PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DES REPÈRES POUR ACTUALISER SES PRATIQUES

Enfance
Adolescence
Relation parent/professionnel/enfant/adolescent
École
Les nouveaux enjeux du numérique

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Systémie et travail social
Accueillir, orienter et intervenir
Médiation et travail social
Aspects juridiques
Philosophie et travail social

PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES ET CULTURELLES

Séparations, carences, placements
Violences
Handicap
Interculturalité
Radicalisation

LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU SOCIAL

L'innovation / le changement / l'éthique
Les outils du management
Le manager confronté aux conflits / à l'agressivité / à l'épuisement
Analyse des pratiques professionnelles des cadres

LES FORMATIONS COURTES INTER-ENTREPRISES

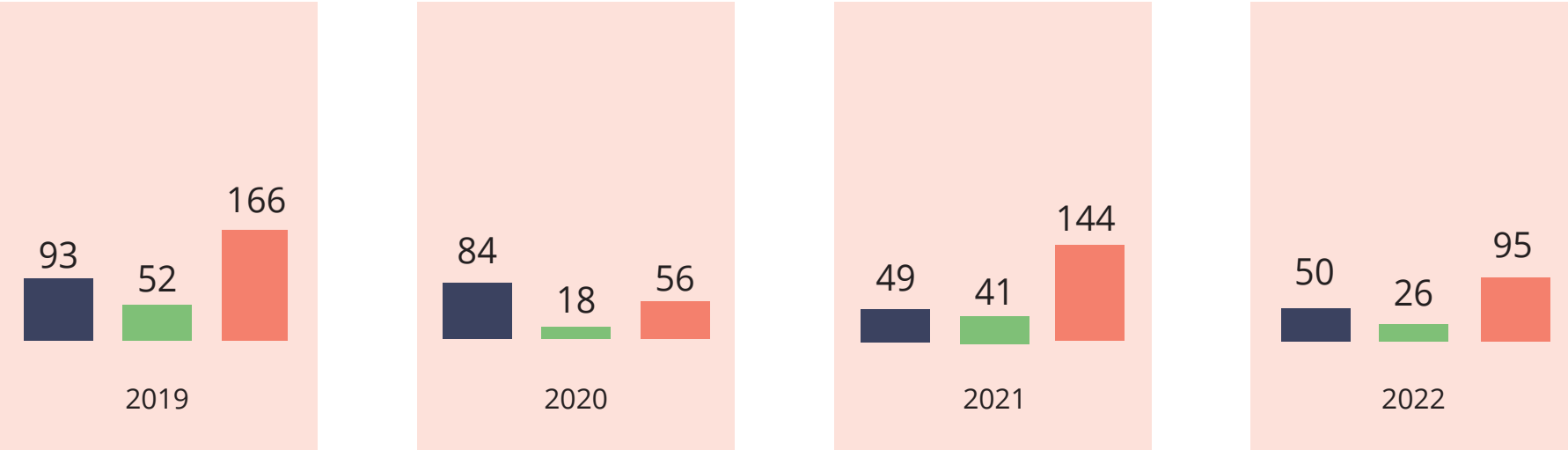

Nombre de formations différentes proposées

Nombre de sessions confirmées

Nombre de jours de formation dispensés

144 STAGIAIRES FORMÉS EN 2022

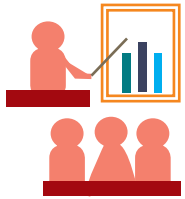

FORMATIONS COURTES INTER 2022

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE : DES REPÈRES POUR ACTUALISER SES PRATIQUES			
Enfance	42	2	11
Adolescence	28	1	6
Relation parent / professionnel / enfant	70	3	28
École	-	-	-
Les nouveaux enjeux numériques	-	-	-
SOUS TOTAL	140	6	45
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
Systémie et travail social	70	3	16
Accueillir, orienter et intervenir	203	8	36
Médiation et travail social	25	1	6
Aspects juridiques	49	3	8
Philosophie et travail social	-	-	-
SOUS TOTAL	347	15	66
LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU SOCIAL			
Le management à l'épreuve du social	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-
PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES ET CULTURELLES			
Séparations, carences, placements	42	1	7
Violences	21	1	7
Handicaps	14	1	10
Interculturalité	98	2	9
SOUS TOTAL	175	5	33
TOTAL	**662**	**26**	**144**

INTER À CHAUD

Satisfaction
2022

MODE DE CONNAISSANCE

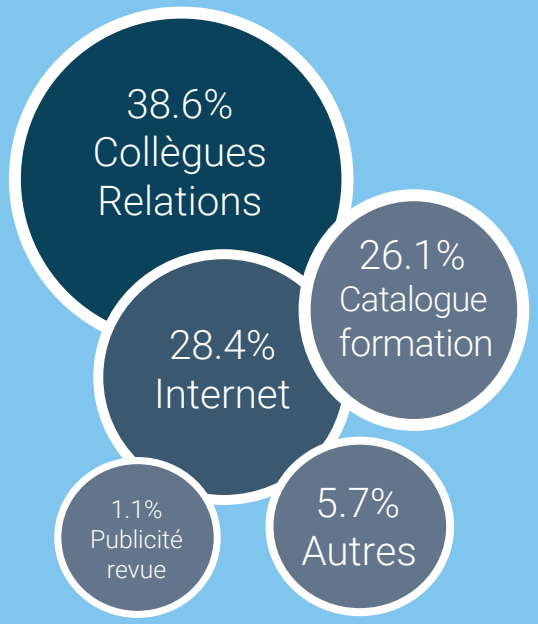

NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ

CAP / BEP : 4.54%

BAC : 3.4%

BAC + 2 : 16%

BAC +3 : 52.3%

BAC +4 et + : 19.32%

Autres : 4.47%

STATUT

SALARIÉ / EMPLOYÉ : 81.8%

CADRE INTERMÉDIAIRE : 13.6%

CADRE SUPÉRIEUR : 1.14%

AUTRE : 3.46%

INTER À CHAUD

Satisfaction
2022

ANCIENNETÉ DANS LA FONCTION

DÉBUTANT : 3.41%

DE 1 À 5 ANS : 20.45%

DE 6 À 10 ANS : 23.86%

+ DE 10 ANS : 52.28%

PRISE EN CHARGE DE L'INSCRIPTION

NON : 66.66%

QUALITÉ DE LA RELATION AVEC VOTRE INTERLOCUTEUR LORS DE L'INSCRIPTION

91.66%

QUALITÉ DE L'ACCUEIL PAR L'ASSISTANTE DE FORMATION

98.8%

LE PROGRAMME A T'IL RÉPONDU À VOS ATTENTES ?

94.31%

QUALITÉ DES SUPPORTS DE FORMATION

92%

QUALITÉ DES APPORTS DU FORMATEUR

90%

RECOMMANDATION DU STAGE À D'AUTRES PERSONNES

95%

INTER À CHAUD

Satisfaction
2022

Profil Stagiaire

81.8 %
salariés / employés

76%
> 6 ans d'ancienneté

98.8 %

67% 1ère formation à l'EPE-IDF

76%
Bac +3 et plus

TAUX DE SATISFACTION

Enquête de satisfaction réalisée entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
4208 réponses traitées sur 88 questionnaires analysés

PROGRAMME	VIE DE GROUPE	TRANSFÉRABILITÉ
94.3%	100%	93%

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION FORMATEUR - INTER "À CHAUD"

Taux de satisfaction global : 97.71 %

Nombre total de réponses traitées : 701
Nombre total de réponses positives : 685

Nombre de sessions concernées : 42
Taux de retours de l'enquête après 1 relance : 88.09 %
37 questionnaires renseignés
5 questionnaires non renseignés

EN AMONT DE LA FORMATION

Informations reçues concernant les attentes des participants	88.88 %
Informations figurant sur la feuille de route (lieu, horaire, trajet, interlocuteur sur place...)	89.18%
Participation à l'élaboration du programme de formation	91.89%
Organisation du matériel (sa disponibilité, sa réservation) et de la documentation (sa préparation, son impression, accès à la documentation sur la plateforme d'échange, son transport...)	97.29%

PENDANT LA FORMATION

L'accueil du formateur	100%
L'interlocuteur sur place (sa présence, sa disponibilité)	100%
La qualité des salles	100%
L'organisation des pauses	97.29 %

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION FORMATEUR - INTER "À CHAUD"

LE PROCESSUS DE FORMATION

LES FORMATIONS COURTES INTRA-ENTREPRISE

Ces formations sont construites et adaptées à des demandes provenant d'organisations et d'institutions diverses dans le but de privilégier et de développer « l'intelligence collective ».

Les réponses aux demandes peuvent concerner l'analyse des pratiques, la régulation d'équipe, la supervision, les bilans de fonctionnement, l'accompagnement aux projets d'établissement, l'analyse des besoins des publics… La plupart des stages proposés dans les cycles courts des formations inter institutionnelles peuvent être également réalisés en intervention sur site.

Les demandes de formations sont étudiées sur mesure pour chaque structure. Après l'élaboration d'un diagnostic, un projet « ad hoc » est proposé au commanditaire.

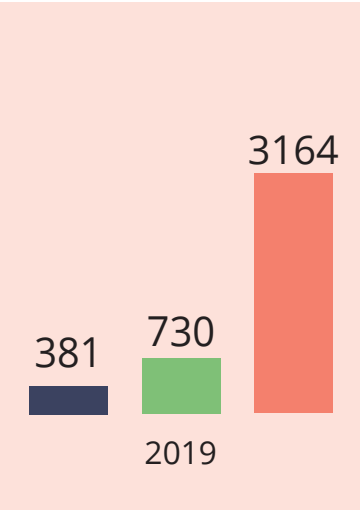

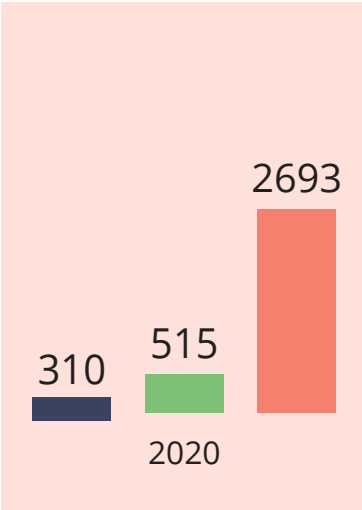

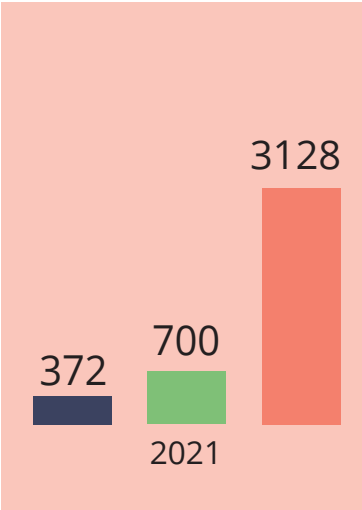

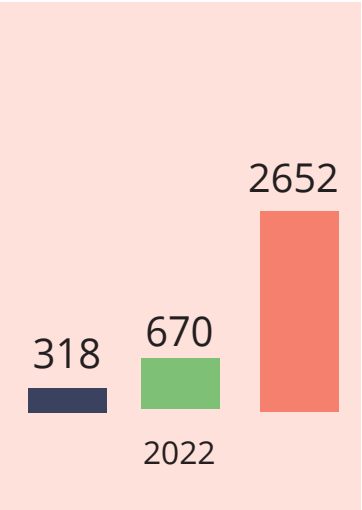

Nombre de sessions INTRA organisées

Nombre de jours de formation

Nombre de stagiaires

2652 STAGIAIRES FORMÉS EN 2022

318 STAGES INTRA

670 JOURS DE FORMATION

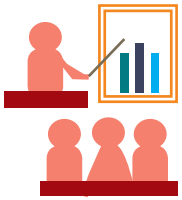

FORMATIONS INTRA 2022

	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE STAGIAIRES
PROFESSIONNELS DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE : DES REPÈRES POUR ACTUALISER SES PRATIQUES			
Enfance	70	5	41
Adolescence	98	5	58
Relation parent / professionnel / enfant	196	12	77
École	-	-	-
Les nouveaux enjeux numériques	-	-	-
SOUS TOTAL	364	22	176
ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES			
Systémie et travail social	182	8	77
Accueillir, orienter et intervenir	812	52	377
Médiation et travail social	28	1	7
Aspects juridiques	56	4	36
Philosophie et travail social	-	-	-
SOUS TOTAL	1078	65	497
LE MANAGEMENT À L'ÉPREUVE DU SOCIAL			
Le management à l'épreuve du social	-	-	-
SOUS TOTAL	-	-	-
PROBLÉMATIQUES FAMILIALES, SOCIALES ET CULTURELLES			
Séparations, carences, placements	14	1	13
Violences	14	2	13
Handicaps	42	3	44
Interculturalité et radicalisation	28	2	20
SOUS TOTAL	98	8	90
LES ACCOMPAGNEMENTS SPÉCIFIQUES			
Analyse des pratiques professionnelles	476	28	264
Analyse des pratiques professionnelles (hors FPC)	2430.5	169	1477
Régulation d'équipe	72.5	6	59
Supervision d'équipe	88.5	12	42
Supervision individuelle - Accompagnement individuel	85.5	12	42
SOUS TOTAL	3153	223	1889
TOTAL	**4693**	**318**	**2652**

SUIVI DES DEMANDES 2022 DE FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

	DEMANDES	OUI	NON	SANS SUITE
JANVIER	1	1	0	0
FEVRIER	2	2	0	0
MARS	4	1	1	2
AVRIL	9	6	2	1
MAI	7	5	2	0
JUIN	11	4	1	6
JUILLET	3	2	1	0
AOÛT	4	1	0	3
SEPTEMBRE	6	0	1	5
OCTOBRE	7	1	1	5
NOVEMBRE	5	1	0	4
DÉCEMBRE	3	0	0	3
TOTAL	**62**	**24**	**9**	**29**

Ce tableau ne prend pas en compte les dispositifs d'analyse des pratiques professionnelles, de régulation d'équipe ou de supervision d'équipe.

TAUX DE CONTRACTUALISATION	38.71%
TAUX D'ÉCHEC AVANT LA 1ÈRE RELANCE	14.52%
TAUX DE NON RÉPONSES AVANT LA 1ÈRE RELANCE	46.77%

INTRA À CHAUD

Satisfaction
2022

Profil Stagiaire

82 %
salariés / employés

46%
> 6 ans d'ancienneté

71.7%

56.8% > 36 ANS

56.9%
Bac +3 et plus

TAUX DE SATISFACTION

Enquête de satisfaction réalisée entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
2531 réponses traitées sur 509 questionnaires analysés

QUALITÉ DES APPORTS	VIE DE GROUPE	TRANSFÉRABILITÉ
93.8%	99%	89.5%

INTRA À CHAUD

Satisfaction
2022

NIVEAU D'ÉTUDES LE PLUS ÉLEVÉ

CAP / BEP : 9.32%
BAC : 13.30%
BAC + 2 : 20.43%
BAC +3 : 34.52%
BAC +4 et + : 19.44%
AUTRES : 2.99%

STATUT

SALARIÉ / EMPLOYÉ : 82%
CADRE INTERMÉDIAIRE : 8.68%
CADRE SUPÉRIEUR : 1.77%
AUTRE : 7.5%

71.72%
DE FEMMES

ANCIENNETÉ DANS LA FONCTION

DÉBUTANT : 20%
DE 1 À 5 ANS : 34%
DE 6 À 10ANS : 19.2%
+ DE 10 ANS : 26.8%

ÂGES

< 30 ANS : 20.71%
ENTRE 30 ET 35 ANS : 22.5%
ENTRE 36 ET 49 ANS : 31.55%
50 ANS ET + : 25.24%

INTRA À CHAUD

Satisfaction
2022

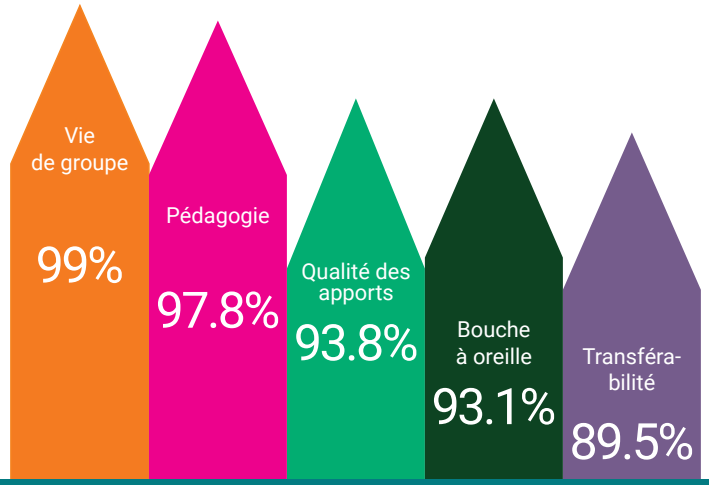

TAUX DE SATISFACTION

Enquête de satisfaction réalisée entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
2531 réponses traitées sur 509 questionnaires analysés

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION FORMATEUR - INTRA "À CHAUD"

93.2%

Taux de satisfaction global : 93.20 %

Nombre total de réponses traitées : 1661
Nombre total de réponses positives : 1548

Nombre de sessions concernées : 97
Taux de retours de l'enquête après 1 relance : 85,56 %
83 questionnaires renseignés
14 questionnaires non renseignés

EN AMONT DE LA FORMATION

Informations reçues concernant la structure	83.13 %
Informations reçues concernant le profil des participants	90.47%
Informations reçues concernant les attentes des participants	92.77 %
Participation à l'analyse de la demande et/ou contact avec le client	97.59 %
Participation à l'élaboration du programme de formation	93.20 %
Informations figurant sur la feuille de route (lieu, horaire, trajet, interlocuteur sur place...)	89.15%
Organisation du matériel (sa disponibilité, sa réservation) et de la documentation (sa préparation, son impression, accès à la documentation sur la plateforme d'échanges, son transport...)	80.95%

PENDANT LA FORMATION

L'accueil du formateur	95.52%
L'interlocuteur sur place (sa présence, sa disponibilité)	89.55%
La qualité des salles	92.42 %
L'organisation des pauses	97.05 %

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION FORMATEUR - INTRA "À CHAUD"

LE PROCESSUS DE FORMATION

FOCUS SUR LE DOMAINE DE FORMATION «ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES - ACCUEILLIR, ORIENTER ET INTERVENIR»

Ce domaine de formations qui constitue la « boîte à outils » du travailleur social demeure le plus attractif aussi bien au niveau des demandes inter-entreprises qu'intra-entreprise.

Cette tendance de fond met en évidence la recherche sans cesse renouvelée d'une plus grande efficacité dans le cœur d'activités des professionnels : accueillir, écouter, conduire un entretien, gérer des personnalités difficiles, gérer la violence, produire des écrits, etc.

La relation à l'usager est un axe majeur de développement de notre offre de formation. Il est indispensable de continuer les efforts de clarification de cette offre afin de la rendre encore plus lisible et directement accessible à nos clients.

L'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

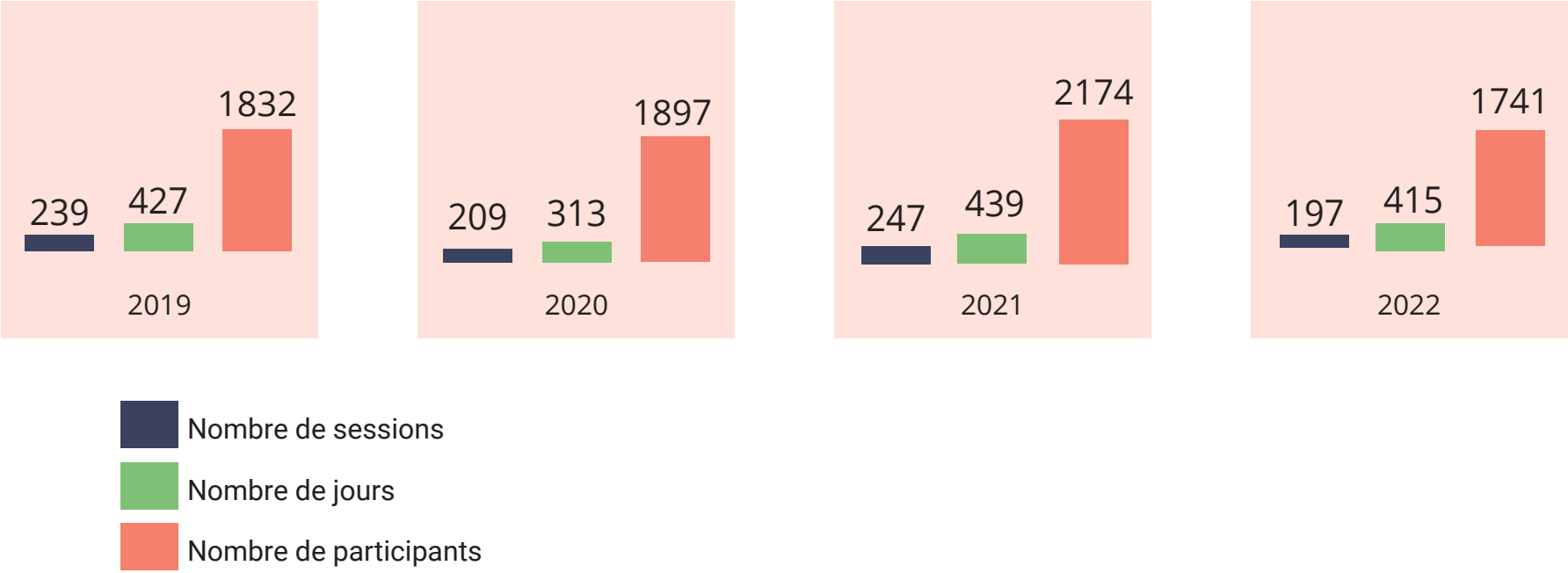

FOCUS

Face à l'urgence dans laquelle se retrouvent nombre d'institutions, l'analyse des pratiques professionnelles constitue un dispositif d'acquisition et de consolidation des compétences professionnelles. Ce dispositif participe à l'amélioration des pratiques professionnelles, à leur harmonisation et au développement d'une culture du « faire ensemble » au sein des services.

La mise en place de séances d'analyse des pratiques nécessite de formaliser, après l'analyse du contexte de la demande, un cadre d'intervention clair aussi bien d'un point de vue méthodologique qu'éthique. Il convient notamment de rappeler ce qui différencie cet accompagnement d'autres formes d'interventions menées en groupe. L'analyse des pratiques ne peut être ainsi confondue avec la régulation, la supervision ou les groupes de paroles.

Même si elle ne remplace pas les dispositifs de formation, l'analyse des pratiques est en passe de devenir un véritable outil de remédiation ; l'espacement entre les séances (désormais six semaines d'écart plutôt que quatre par le passé) permet une meilleure transférabilité sur le terrain des compétences travaillées au sein du dispositif.

Il convient de souligner combien nos intervenants ont dû s'adapter à de nouvelles contraintes relatives à l'important turnover au sein des équipes des établissements sociaux et médicosociaux. L'enjeu était désormais de chercher à maintenir une dynamique au sein des équipes propice à la réflexion sur les situations et à l'élaboration de pistes de travail dans la singularité des contextes institutionnels.

Pour cela, nous proposons à nos intervenants un soutien institutionnel et des espaces d'échanges entre pairs.

Plus encore que par le passé, nous nous efforçons d'analyser les demandes de nos commanditaires auprès des cadres et si possible de certains membres de l'équipe : nous multiplions les diagnostics et les comptes rendus de nos premiers échanges afin de mieux différencier les possibilités d'intervention par exemple entre la régulation d'équipe ou l'analyse des pratiques.

L'objectif de cette approche étant bien évidemment de chercher à adapter notre intervention aux vrais besoins de l'équipe. L'analyse des pratiques professionnelles ne doit pas être uniquement une réponse à des exigences réglementaires ou servir de levier à une stratégie institutionnelle visant à combler d'éventuels dysfonctionnements. Nous nous obligeons à la plus grande prudence dans la mise en place de ces dispositifs dans un souci de recherche d'efficacité et de respect de notre cadre d'intervention.

ANALYSE
DES PRATIQUES
Satisfaction 2022

1800 réponses
120 questionnaires

ANALYSE DES PRATIQUES

Satisfaction
2022

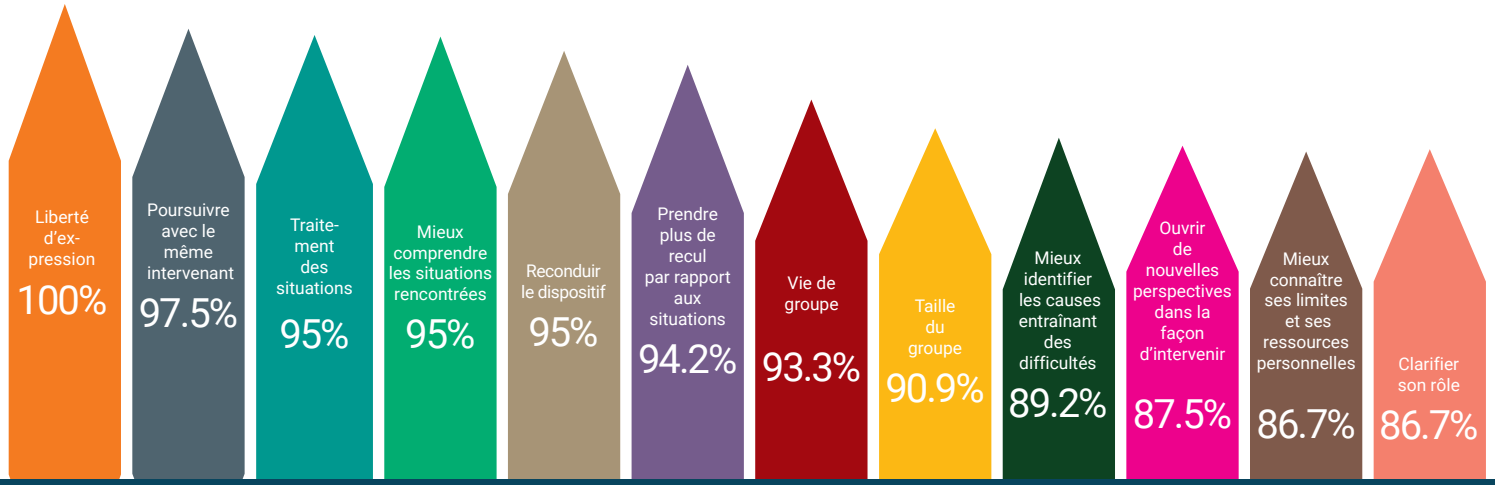

91.5%

Taux de satisfaction EPE FORMATION
120 questionnaires analysés - 1800 réponses traitées
Enquête de satisfaction réalisée entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022

SUIVI DES RÉPONSES AUX DEMANDES DE CONFÉRENCES ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES 2022

846 personnes (2017 en 2021) ont pu participer à 26 conférences et journées pédagogiques destinées uniquement aux professionnels (32 en 2021).

SUIVI DES RÉPONSES DEMANDES DE CONFÉRENCES ET JOURNÉES PÉDAGOGIQUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	TOTAL
JANVIER	3	0	3
FÉVRIER	0	1	1
MARS	4	2	6
AVRIL	1	0	1
MAI	5	0	5
JUIN	3	0	3
JUILLET / AOUT	2	0	2
SEPTEMBRE	5	1	6
OCTOBRE	1	2	3
NOVEMBRE	2	3	5
DÉCEMBRE	0	1	1
TOTAL	26 (32 en 2021)	10 (21 en 2021)	36 (51 en 2021)

LA DÉMARCHE QUALITÉ

La qualité des formations proposées relève d'un véritable engagement, toujours soucieux de fournir aux clients une prestation de qualité.
Depuis de nombreuses années, plusieurs indicateurs de satisfaction ont été mis en place (respect du programme, atteinte des objectif, qualité des méthodes et des supports de formation, etc.). En voici les principaux résultats :

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Synthèse globale
2022

INTER À CHAUD

1443 réponses
88 questionnaires

96.8%

INTRA À CHAUD

2531 réponses
509 questionnaires

94.7%

ANALYSE DES PRATIQUES

1800 réponses
120 questionnaires

91.5%

Taux de satisfaction EPE FORMATION
Enquête de satisfaction réalisée entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022

ENQUÊTE ANNUELLE DE SATISFACTION "À CHAUD" DU FORMATEUR
SESSIONS INTRA-ENTREPRISE ET INTER-ENTREPRISES

ENQUÊTE DE SATISFACTION

Synthèse globale

2022

93.2%

Taux de satisfaction global : 93.20 %

Nombre total de réponses traitées : 1661
Nombre total de réponses positives : 1548

INTRA-ENTREPRISE

97.7%

Taux de satisfaction global : 97.71 %

Nombre total de réponses traitées : 701
Nombre total de réponses positives : 685

INTER-ENTREPRISES

ENQUÊTE DE SATISFACTION DES FORMATEURS - ANNÉE 2022

Enquête réalisée en 2022 auprès des formateurs
39 participants - 549 réponses - Nombre d'items par questionnaire : 15

TAUX DE SATISFACTION GLOBAL
92%
549 réponses 505 réponses positives

QUALITÉ DE LA COLLABORATION PROFESSIONNELLE

EN AMONT DE LA FORMATION

89.47%

133 réponses
119 réponses positives

ANALYSE DE LA DEMANDE PAR L'ORGANISME DE FORMATION

93.9%

33 réponses
31 réponses positives
6 données manquantes

RENCONTRE AVEC LE CLIENT

75.8%

29 réponses
22 réponses positives
10 données manquantes

POSSIBILITÉ D'APPORTER DES PROPOSITIONS ET DE FAIRE ÉVOLUER UNE PROPOSITION PÉDAGOGIQUE

91.6%

36 réponses
33 réponses positives
3 données manquantes

PLANIFICATION ADAPTÉE AUX DISPONIBILITÉS DU FORMATEUR

94.3%

35 réponses
33 réponses positives
4 données manquantes

PENDANT LA FORMATION

90.8%

76 réponses
69 réponses positives

SOUTIEN TECHNIQUE DE L'ORGANISME DE FORMATION

94.7%

38 réponses
36 réponses positives
1 donnée manquante

SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET INSTITUTIONNEL

86.8%

38 réponses
33 réponses positives
1 donnée manquante

APRÈS LA FORMATION

90.3%

145 réponses
131 réponses positives

AVEZ-VOUS PRIS CONNAISSANCE DES ÉVALUATIONS ?

89.2%

37 réponses
33 réponses positives
2 données manquantes

AVEZ-VOUS PU PROPOSER DES RÉAJUSTEMENTS AU REGARD DE CES ÉVALUATIONS ?

84.8%

33 réponses
28 réponses positives
6 données manquantes

CONNAISSANCE ET UTILISATION PAR L'ORGANISME DE FORMATION DE VOS COMPÉTENCES

91.9%

37 réponses
34 réponses positives
2 données manquantes

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES
(FORMATION, PARTICIPATION À DES COMITÉS PÉDAGOGIQUES, À DES AUDITS PÉDAGOGIQUES EN SALLE, ACCÈS À DE L'INFORMATION..).

94.7%

38 réponses
36 réponses positives
1 donnée manquante

VOTRE RELATION AVEC NOTRE ORGANISME

95.4%

195 réponses
186 réponses positives

COMMUNICATION DE L'ORGANISME
(INFORMATIONS REÇUES : ACTUALITÉS, PROJETS DE L'ORGANISME...)

94.9%

39 réponses
37 réponses positives
0 donnée manquante

VOTRE CONNAISSANCE DE L'ORGANISME ET DE L'ASSOCIATION
(SON HISTOIRE, SON ORGANISATION, SES SERVICES...)

89.7%

39 réponses
35 réponses positives
4 données manquantes

VOS RELATIONS AVEC LES ASSISTANTES DE FORMATION

97.4%

39 réponses
38 réponses positives
1 donnée manquante

VOS RELATIONS AVEC LES RESPONSABLES DE FORMATION

100%

39 réponses
39 réponses positives
0 donnée manquante

ASPECTS ADMINISTRATIFS
(BONS DE COMMANDE, CONTRATS DE TRAVAIL, FACTURES, GESTION DES FRAIS...)

94.9%

39 réponses
37 réponses positives
0 donnée manquante

Indicateurs d'alerte (taux de satisfaction inférieur à 75%) :
Aucun

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

UNE NOUVELLE POLITIQUE QUALITÉ

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION

Après l'obtention, le 21 octobre 2020, de la certification QUALIOPI pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences pour une durée de 4 ans, notre organisme de formation s'est engagé dans le travail préparatoire de l'audit de surveillance de notre certification nationale QUALIOPI qui se déroulera du 17 au 18 janvier 2023 en vue du maintien de notre certification jusqu'au 20 octobre 2024.

Notre certification qualité QUALIOPI est le résultat d'une réflexion largement anticipée et d'un travail engagé de longue date à travers l'obtention dès 2015 du certificat de qualification professionnelle des organismes de formation (OPQF) et l'approbation d'une politique qualité le 14 octobre 2019. Une nouvelle politique qualité a été votée pour 4 ans. Les principes phares sont portés par la direction et ont été approuvés par les membres du comité de pilotage de la démarche qualité le 13 décembre 2022.

Notre politique qualité se base sur une réflexion associant la direction et l'ensemble des collaborateurs afin de définir les orientations et les moyens d'atteindre les objectifs fixés.

Notre organisme a pour engagement de satisfaire pleinement les exigences et attentes de ses clients. Nous mettons un point d'honneur à l'écoute client afin de pouvoir répondre au mieux à ses exigences. L'écoute client se fait en premier lieu à travers notre approche sur-mesure. Chaque intervention se doit d'être la plus adaptée aux besoins des clients. Cela nécessite la définition, la mise en place, l'évaluation et l'adaptation continue d'une démarche qualité.

L'objectif premier de notre démarche repose sur le principe de l'amélioration continue de tous nos processus.

Dans cette perspective, toutes les parties prenantes d'une action de formation (formateurs, bénéficiaires et clients) ont la possibilité de faire remonter auprès de l'organisme tout incident ou dysfonctionnement constaté lors de la réalisation de la prestation dans le cadre de notre procédure de gestion des événements indésirables.

NOS ENGAGEMENTS

Notre organisme s'engage à satisfaire aux obligations légales et règlementaires applicables à ses activités, aux exigences de la Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base du référentiel national QUALIOPI.

Les principales orientations de la politique qualité de notre organisme de formation pour les quatre prochaines années sont :

Engagement n°1

S'engager dans une démarche d'amélioration continue dans le recueil et l'analyse des appréciations des parties prenantes de la formation : bénéficiaires, financeurs et formateurs.

Engagement n°2

S'engager dans une démarche d'amélioration permanente de ses prestations à partir de l'analyse des appréciations et des réclamations des parties prenantes de la formation : bénéficiaires, financeurs et formateurs.

Engagement n°3

S'engager dans une démarche éco-responsable compte-tenu de l'impact de nos activités sur l'environnement.

LE MANUEL QUALITÉ

Dans le but de communiquer sur la démarche qualité de l'organisme de formation, un manuel qualité a été rédigé, outil de référence du système de management par la qualité. Ce manuel présente les dispositions prises par notre organisme de formation pour la mise en place, le déploiement, le suivi et l'amélioration continue de notre démarche qualité.

Ce manuel s'adresse à tous les clients, collaborateurs et partenaires de l'organisme de formation afin qu'ils prennent connaissance de l'ensemble des dispositions prises pour assurer la qualité des prestations et qu'ils comprennent notre système de management, nos engagements professionnels et notre organisation.

Ce manuel est accessible sur le site internet de l'organisme de formation : *https://formations.epe-idf.com/demarche-qualite/*

COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

La désignation des membres du comité de pilotage de la démarche qualité pour la période 2023-2026 a eu lieu le 13 décembre 2022. Toutes les fonctions y sont représentées (direction, responsable de département, responsable de secteur, assistante de formation, assistante de service, formateur-trice, responsable technique).

RÔLE DU COMITÉ DE PILOTAGE

- Mettre en œuvre les objectifs, outils et méthodes pendant toute la durée de la démarche.
- Mettre en place et vérifier les échéanciers.
- Valider les outils et procédures.
- Motiver et informer le personnel.
- Remonter au pilote de processus et au comité de pilotage les résultats des revues de processus.
- Consolider les données chiffrées concernant les actions de la politique qualité.

MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE DE LA DÉMARCHE QUALITÉ

Michaël AYOUN
Juriste, formateur et responsable du pôle de formations
« Accompagnements spécifiques »

Marie-Laure COMPPER
Responsable du pôle de formations intra-entreprise

Hervé GÉRARD
Directeur de l'organisme de formation

Ghislaine GINESTE
Formatrice

Angélique LE BRIERO
Formatrice

Martine MURER
Référente des filières de formation « médiation », responsable de la formation préparatoire au Diplôme d'État de Médiateur Familial et formatrice.

Zahra REFFAS
Assistante de direction et assistante de formation sur le pôle des formations courtes inter-entreprise.

UN NOUVEAU COMITÉ SUR L'ÉVALUATION DANS LES DISPOSITIFS D'ANALYSE DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Notre organisme a initié des séances de travail portant sur les modalités d'évaluation dans les dispositifs d'analyse des pratiques concernés par des financements publics et relevant de la formation professionnelle continue.

L'analyse de pratiques est une démarche de travail accompagnée essentiellement centrée sur l'activité professionnelle (plutôt que la personne). Elle est finalisée par la construction ou le remaniement de l'identité professionnelle, le développement d'une intelligence des situations, l'évolution, l'harmonisation et la transformation des pratiques pour la cohérence du projet global.

Le travail d'analyse et d'élaboration se fait à partir de cas, de situations quotidiennes et d'expériences présentées par les participants. L'exploration de ce contenu concret détermine les axes de réflexion du groupe par rapport au positionnement, aux relations, au style d'intervention, aux résonances personnelles quant aux publics accueillis, à l'équipe, aux partenaires ; autrement dit à l'articulation du champ personnel et professionnel.

Les séances de travail regroupent des intervenants en APP de manière régulière dans l'année (5 séances en 2022). Leur objectif est de définir et d'expérimenter de nouvelles modalités d'évaluation permettant d'attester des compétences acquises par les participants dans le cadre de ce dispositif spécifique et différent d'une action de formation classique.

Le travail collaboratif réalisé en séance a permis de définir plusieurs outils sur le principe de l'auto-évaluation : un questionnaire en début de parcours (remis lors de la première séance) permet aux participants de se situer dans le dispositif et de définir ce qu'est pour eux l'APP ; un questionnaire de fin de parcours (remis lors de la dernière séance) axé sur les problématiques individuelles permet de mesurer l'atteinte d'un objectif ou sa non atteinte par les participants.

Une expérimentation sur le terrain est menée en parallèle depuis septembre 2022 afin d'évaluer l'accueil et la pertinence de ces nouveaux outils.

De nouveaux paramètres ont ainsi pu être intégrés : limiter le nombre de questions posées, prendre le temps d'introduire, de cadrer et de définir le sens du terme « évaluation », reformuler les attentes exprimées sous forme de compétences à développer.

Le travail continue en 2023 notamment sur la construction du questionnaire de fin de parcours.

PERSPECTIVES 2023

FLEXIBILISER, INDIVIDUALISER ET MULTI MODALISER L'INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE

Il s'agit de proposer une nouvelle ingénierie pédagogique répondant aux enjeux stratégiques du secteur de la formation professionnelle, aux normes qualité exigées par la certification QUALIOPI et aux nouveaux attentes/besoins des apprenants et des entreprises. La pédagogie individualisée multimodale à mettre en œuvre répond à ces différents enjeux et doit permettre de faciliter l'ouverture des sessions de formation interentreprise proposées au catalogue même avec un petit nombre de bénéficiaires inscrits aux sessions.

ACTUALISER, PROFESSIONNALISER ET INDIVIDUALISER L'OFFRE DE FORMATIONS COURTES INTER ENTREPRISE

- **Création de nouveaux stages** pour répondre aux nouveaux besoins en formation dans le secteur du médico-social.
- **Commercialisation d'un nouveau « parcours métier »** multimodal et dédié aux professionnels de l'accompagnement, de l'éducation et de la formation. Ce parcours sera orienté autour du développement de compétences réflexives et transversales dites de « savoir être », les « softskills », et également aux compétences spécifiques dites de « savoir-faire » portant sur les spécificités des métiers selon les secteurs d'activité de chaque participant. Ce parcours comprendra des ateliers thématiques « socle » portant sur les postures et les pratiques d'accompagnement auxquels les apprenants peuvent adjoindre des modules de formation spécifiques en fonction de leurs besoins en formation (nature de l'activité, secteur professionnel…).
- **Commercialisation d'une nouvelle formation « parcours manager »** déclinée en blocs de compétences, orientée vers la pratique et au plus proche des problématiques rencontrées sur le terrain par les professionnels. Cette formation sera complétée par un accompagnement individualisé pendant et après la formation, destiné à faciliter chez les bénéficiaires l'appropriation de nouvelles compétences managériales.
- **Commercialisation de deux nouveaux parcours « métiers de la médiation »**.

RENFORCER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DES FORMATEURS

Nous maintiendrons les dispositifs suivants :

- Le Café des formateurs.
- Des séances de co-développement.
- La communication numérique : le blog et la Newsletter des formateurs.
- L'audit pédagogique des formateurs en salle.

POURSUIVRE LE TRAVAIL INITIÉ EN 2022 DE RESTRUCTURATION DE NOTRE ORGANISME

- Une organisation par pôles de formation :
    1. Pôle des formations courtes interentreprises.
    2. Pôle des formations courtes intra-entreprise.
    3. Pôle des formations longues.
    4. Pôle des accompagnements spécifiques individuels ou collectifs (analyse des pratiques, régulation d'équipe, supervision d'équipe, accompagnement individuel…)
- Des responsables de formation à la tête de chaque pôle.
- Des référents métiers à la tête de chaque formation longue.

LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE AGRÉMENT AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE DE LA FORMATION RÉGLEMENTÉE EN TRAVAIL SOCIAL « DEMF » (DIPLÔME D'ÉTAT DE MÉDIATEUR FAMILIAL).

Notre organisme possède un agrément pour 25 places en formation continue à l'entrée en formation à raison d'une rentrée annuelle. Cet agrément a été délivré par la Région Ile-de-France pour quatre ans du 14 avril 2019 au 13 avril 2024. Nous aurons jusqu'au 10 mars 2023 pour déposer notre dossier de demande de renouvellement d'agrément.

LANCEMENT DU CERCLE DE L'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

Les principaux objectifs de ce cercle qui réunira des formateurs partenaires et les responsables de formation sont :

- Flexibiliser, individualiser et multi modaliser l'ingénierie pédagogique.

Parmi les thèmes de travail :

- Développer et évaluer les compétences psycho-sociales dites « softskills » dans les dispositifs de formation et dans les dispositifs d'accompagnements spécifiques comme les analyses des pratiques professionnelles.
- Multimodalité en formation et distanciel.

CRÉATION D'UNE PLATEFORME DE FORMATION MULTIMODALE

Le développement d'une offre de formation multimodale nécessitera le développement d'une plateforme nous permettant de produire des contenus de formation qualitatifs, dynamiques, interactifs et ludiques. Elle permettra également de proposer aux bénéficiaires toutes les formes d'évaluation possible : quiz autocorrigés avec score à atteindre, questions ouvertes, etc.

CRÉATION D'UN LIVRE BLANC NUMÉRIQUE SUR L'ANALYSE DES PRATIQUES.

Nous souhaitons au travers de ce livre blanc - qui sera également un recueil de témoignages de commanditaires, de bénéficiaires et d'intervenants - promouvoir l'analyse des pratiques professionnelles comme un véritable levier d'acquisition et de consolidation des compétences professionnelles. Il s'agira aussi de rappeler ce qui différencie cet accompagnement d'autres formes d'interventions menées en groupe. L'analyse des pratiques ne peut être ainsi confondue avec la régulation, la supervision ou les groupes de paroles. Enfin, la question de l'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs occupera une large place dans notre livret.

ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE DEPUIS 2016

(Ilste non-exhaustive)

Action Prévention Réussite Scolaire
ACSC
ADAPEI
ADEI 17
ADSEA IDF
AEDE
AEHM
AEMO
AG11
AHSSEA
AIDAPHI Saint Jean De Braye
AIPEI
AMSAM
ANFH
ANPAA
APEI VO
Apel
Apprentis d'Auteuil
APSV
ARILE
ARISSE
Association Olga Spizter
Association Empreintes ETAI
Association ASRL
Association Jean Cotxet
Association Les Nids
Audiens
BNF Agence
BNP Paribas
Caarud Freessonne
CAF toutes régions
Caisse des Écoles
Campus Véolia Seine & Nord
CAMSP
CASP/ARAPEJ
CASVP
CCAS
CCE Banque de France
CCI Paris Idf
CD 88, 78, 91, 93 et 94
CDEF Villepinte Pole Enfance
CDSEA
Centres hospitaliers
Centres maternels
Centre Suzanne Masson
CFPE - France Parrainages
CFPE - La Villa Jeanne
CHM Le Mans
CHRS
CHU
Cidff
Cité de l'enfance
CMP Varennes Jarcy
CMPP
Cnsa
Collèges
Conseils Départementaux
Ville Nouvelle
COS Les Sureaux
COSOG CDC
Cramif
CREPI IDF
DASES de Paris
Départements
DGAC
Droits d'urgence
Dyna'MO
EDASEOP
Emmaüs
Emp École de Chaillot
EMPRO L'edelweiss
Empruntes Secteur Nord,
Entraide Scolaire Amicale
Entraide Universitaire 12ème
Envol Loire Atlantique
ESAT A. Busquet
Espace 19 Crimée
Espace Famille
Esperem Henri Rollet
Esperer 95
Espoir CFDJ
Établissement public de santé de Ville Evrard
FAM Résidence L'abri
FAPIL
Ferrandi - École française de gastronomie
Fondation Abbé Pierre
Fondation Armée du Salut
Fondation Chevallier Debeausse
Fondation Cognacq Jay Mecs
Fondation de Rothschild
Fondation française Ordre de Malte
Fondation franco britannique de Silery (FFB)
Fondation Jeunesse Feu Vert
Fondation La Cause
Fondation Nationale Solidarité Femmes
Fondation Santé des Étudiants de France
Foyer Départemental de l'enfance
Foyer Le Moulin Vert
France Terre D'asile
FREHA
Génération FEMMES
GIP / SAE
GIP Enfance en danger
Groupe SOS
Groupe Sos Jeunesse
Habitat éducatif
Habitat et humanisme
Hopital Cochin
IDEF
IDSU
IGDPE
IGN
IME
Institut Régional des Jeunes Sourds
Interlogement 93
ITEP
Kidoms
La Canopée Gcsms
La Montagne Vivra
La vie au grand air
Ladapt Var
L'axe Majeur Atm
L'école à l'hôpital
Le Vieux Logis
Mairies
MAS
MDPH 75
MECS
Ministères
MSA toutes régions
Musée du Louvre
Mutualité Française IDF
Mutuelles
Novemploi
Objectif Emploi
Oppelia Les Buissonnets
OSE Créteil
Palais de la femme
Paris Ados Service
Paris Bibliothèques
Pep
Placement Familial
PMI
Présidence de la République
Programme de réussite éducative (PRE)
PJJ
RAM
Rectorat
Région Île-de-France
Relais Jeunes 77
Rendez-vous des parents
Renouveau 88
Résidence Les Trois Rivières
Ressources Prévention
SAMSAH
SACD
Secours Catholique
SESSAD/SESSD
SNL
Société Générale
Soliha IDF
Sos Solidarité
SOS Jeunesse Coulommiers
Stemo
Tutelia
UDAF
Véolia Environnement Sa
Ville et Avenir
Ww opération France SAS

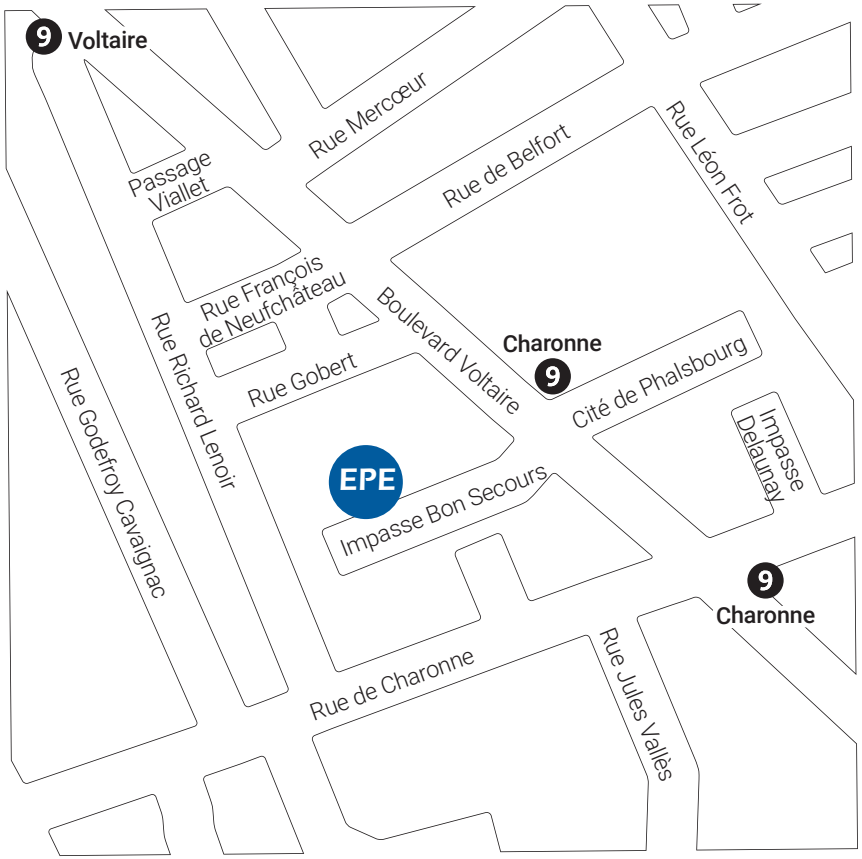

5, impasse Bon Secours // 75543 Paris Cedex 11
Tél. 01 44 93 44 88

formation@epe-idf.com
https://formations.epe-idf.com/
www.epe-idf.com

Enregistré sous le numéro **11750041475**
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION